



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET

Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, MOZGALA,
RAMACKERS

CD : M. FORNARELLI

PV du 1^{er} février 2022

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix
Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.
L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :



Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.
U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :

Lundi 18 avril 2022

Dimanche 1^{er} et 8 mai 2022

Jeudi 26 mai 2022

Lundi 6 juin 2022

Arrêté Municipal de la Mairie de Wissous

Fermeture du stade Chateau Gaillard du vendredi 19 novembre 2021 au mercredi 3 mars 2022 inclus.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le club FC Villiers jouera au stade Louis Babin à la Norville.

Sous réserve des rencontres officielles du RC Arpajonnais.

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint-Michel-sur-Orge

Fermeture du terrain Lucien Simon les 5 et 6 février 2022.

COUPES

A jouer le 20 Février 2022

U18 1/16 finale

A Jouer le 27 Février 2022

SENIORS ESSONNE 1/8 finale

SENIORS DISTRICT 1/8 finale

A jouer le 5 Mars 2022

U14 1/8 finale

A jouer le 6 Mars 2022

CDM 1/8 finale

U16 1/8 finale

VETERANS 1/8 finale

+ 45 ans 1/8 finale

CALENDRIERS

+45 ans

Courriel de Brunoy FC, du vendredi 28 janvier 2022, à 13 h 03,
nous informant du forfait général de son équipe +45 ans évoluant en Poule A.
Amende réglementaire pour forfait général.



HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 16 h, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Milly Gatinais

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/C auront lieu au stade Clovis Lelong 1 à Milly-la-Forêt (terrain en herbe).

Accord de la Commission.

U16

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Milly Gatinais

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D2/B auront lieu au stade Clovis Lelong 1 à Milly-la-Forêt (terrain en herbe).

Accord de la Commission.

U18

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Milly Gatinais

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D2/A auront lieu au stade Municipal à Maisse (terrain en herbe).

Accord de la Commission.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 15 JANVIER 2022

U18 F A 8

Ulis CO 1 / Orsay Bures FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande aux deux clubs le résultat de la rencontre, pour sa réunion du 8 février 2022.



FMI NON PARVENUES DU 22 JANVIER 2022

U15 F A 8 * Poule A

Arpajonnais RC 1 / Grigny US 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Au vu du rapport et des Logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

U18 F A 8

Orsay Bures FC 1 / Verrières le Buisson 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 8 février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat.

FMI NON PARVENUE DU 29 JANVIER 2022

U15 F A 8 * Poule A

Grigny US 1 / Palaiseau US 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 8 février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match remis du 8 janvier 2022 à jouer le 13 février 2022

Boissy Ss/ St Yon 2 / Longjumeau FC 1 * U18 F A 8

Match remis du 8 janvier 2022 à jouer le 19 février 2022

Etampes FC 1 / Brunoy FC 1 * Seniors F A 11 * D1

Match remis du 15 janvier 2022 à jouer le 19 février 2022

VYC 1 / Boissy Ss/ St Yon 2 * U18 F A 8

Match n° 24178013 du 27 novembre 2021

Boissy Ss/ St Yon 2 / Ulis CO 1 * U18 F A 8

Retour du dossier du Comité Chargé des Affaires Courantes du 10 janvier 2022.

La Commission enregistre la décision dudit Comité qui dit : infirme la décision pour dire amende et avertissement retirés au club de BOISSY Ss/St Yon.



COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Situation financière des clubs

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du RSG de la LPIFF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

Evry Courcouronnes AS Coupe Essonne du 30 janvier 2022 :

Verrières le Buisson 1 / Evry Courcouronnes AS 1 : -1 point à Evry Courcouronnes AS 1 sur le classement du championnat en Seniors D5/A pour la saison 2021/2022.

FMI NON PARVENUE DU 30 JANVIER 2022

Coupe Essonne

Evry FC 1 / Tremplin Foot 1

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 8 février 2022, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Morangis Chilly FC 1 / Massy 91 FC 1 * Coupe Essonne * Du 16 février 2022 à 20 h au 8 février 2022 à 20 h 30.

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT SENIORS

Courcouronnes FC * D1

Retour du PV de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football en date du 18 janvier 2022.

Ladite Commission décide de faire application de la sanction sportive entre le 27 novembre 2021 et le 29 décembre 2021 : retrait de 1 point pour chaque match de championnat joué dans cette période (art. 11.3.4).

Seniors D1 :

Courcouronnes FC 2 / Savigny Foot CO 1 n° 23751086 du 28 novembre 2021 : -1 point à Courcouronnes FC

Courcouronnes FC 2 / Orsay Bures FC 1 n° 23751094 du 5 décembre 2021 : -1 point à Courcouronnes FC

Wissous FC 1 / Courcouronnes FC 2 n° 23751110 du 12 décembre 2021 : -1 point à Courcouronnes FC

FMI NON PARVENUE DU 23 JANVIER 2022

D5/C



Epinay Athletico FC 2 / St Vrain FC 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 8 février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Gif Sfoc 1 / Lissois Fc 1 * D2/A

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure et de terrain via Footclubs

MNVDB FC 1 / Ris Orangis US 1 * D2/A

Savigny Foot CO 2 / SGSSP 1 * D3/B

MNVDB FC 3 / Antillais Vigneux 1 * D5/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23553984 du 6 février 2022

Draveil FC 2 / St Michel FC 91 2 * D4/B

Courriel du club de Draveil FC, demandant à jouer à 16 h.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

COUPE ESSONNE CDM

Situation financière des clubs

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du RSG de la LPIFF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

Angervilliers AS du 30 janvier 2021 :

Les Lusitaniens 5 / Angervilliers A.S : -1 point à Angervilliers AS sur le classement CDM D2 pour la saison 2021/2022.

Situation financière des clubs

Conformément aux dispositions de l'article 3.7.1 du RSG du DEF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

Tigery AS

Match Coupe Essonne CDM du 30 janvier 2022 : Port Ulis 5 / Tigery AS 5 : - 1 point sur le classement CDM D1 pour la saison 2021/2022.

FMI NON PARVENUE DU 30 JANVIER 2022

Longjumeau FC 5 / Villemoisson FC 5

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} et unique demande



La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 8 février 2022, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

CHAMPIONNAT CDM

Demande de changement de terrain via Footclubs

VYC 5 / Tigery AS 5 * D1

Accord de la Commission.

Match n° 23873269 du 16 janvier 2022

Arpajonnais FC 6 / Lissois FC 5 * D2

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 20 janvier 2022.

Ladite Commission dit match perdu par forfait au club de Lissois FC :

Arpajonnais RC 3 : (3 pts, 5 buts)

Lissois FC 5 : (- 1 pt, 0 but)

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 22 JANVIER 2022

D1

Fleury 91 FC 2 / Evry FC 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Au vu du rapport et des Logs, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

FMI NON PARVENUE DU 29 JANVIER 2022

D3/B

Lissois-Vert 1 / Paray FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 8 février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 29 janvier 2022 à jouer à une date ultérieure

Plessis Pâté ES 1 / MNVDB-Villejust 1 * D3/A

Demande de changement de terrain via Footclubs

Paray FC 2 / St Vrain-So Vertois 1 * D4/B

Accord de la Commission.



Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Brunoy FC 1 / Linas Montlhéry ESA 1 * D1
MNVDB-Villejust 1 / Etampes FC 2 * D3/A
Verrières le Buisson 1 / Massy 91 FC 3 * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Brunoy FC 1 / Arpajonnais RC 1 * D1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure et d'installation via Footclubs

Soisy sur Seine AS 1 / Villabé ETS 1 * D2/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23535029 du 29 janvier 2022

Ris Orangis US 3 / Ulis CO 2 * D3/B

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe Ulis CO 2.

Amende réglementaire aux Ulis CO.

Frais d'arbitrage à la charge des Ulis CO (Article 17.1 du Règlement RSG du DEF).

Match n° 23533371 du 29 janvier 2022

Massy 91 FC 4 / Athis-Mons USO 1 * D4/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe Athis-Mons USO.

Amende réglementaire à Athis-Mons.

Match n° 23533459 du 29 janvier 2022

Saclas Méréville US 1 / Sud Essonne 1 * D4/B

Courriel du club de Sud Essonne, du 28 janvier 2022 à 11h13,
nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Sud Essonne.

Match n° 23533548 du 29 janvier 2022

Montgeron ES 2 / Jeunesse Etampoise 1 * D4/C

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe Jeunesse Etampoise.

Amende réglementaire à Jeunesse Etampoise.

L'équipe de Jeunesse Etampoise est forfait général.

Match n° 23533552 du 29 janvier 2022

Révélation FA 1 / Longjumeau FC 2 * D4/C

Reprise du dossier.

Demande de Révélation FA d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord de Longjumeau FC.



Demande traitée par le Secrétariat.

Le match retour aura lieu le 28 mai 2022 à 17 h au stade Jean Louis Moulin n°1 à Evry (terrain Synthétique).

Match n° 23532861 du 5 février 2022

Massy 91 FC 2 / Bondoufle AMC 1 * D2/A

Demande de Massy 91 FC de changement d'heure via Footclubs.

Refus de Bondoufle AMC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23535043 du 5 février 2022

St Germain Arpajon 1 / Fleury 91 FC 3 * D3/B

Demande de St Germain Arpajon de changement d'heure via Footclubs.

Courriel de St Germain Arpajon.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23534922 du 19 février 2022

Plessis Pâté ES 1 / Verrières le Buisson 1 * D3/A

Courriel de Plessis Pâté, pour avancer la rencontre au 16 février 2022 à 14 h.

Accord de Verrières le Buisson dans ce courrier.

Cette demande doit être faite en utilisant l'application Footclubs pour être prise en compte.

Pour le moment, la Commission maintient la rencontre le 19 février 2022.

COUPE ESSONNE U16

Match n° 24306803 du 30 janvier 2022

SGSSP 1 / Ris Orangis US 1

Courriel de Ris Orangis US, nous informant d'une erreur de résultat du match.

La Commission demande au club de SGSSP, le résultat de la rencontre et à l'arbitre de la rencontre de confirmer le résultat.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 23 JANVIER 2022

D4/C

Juvisy Académie 2 / Ballancourt-Itteville 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Au vu du rapport et des Logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

TI 72 h du 30 janvier 2022 à jouer le 6 mars 2022

Plessis Pâté ES 1 / Trois Vallées FC 1 * D4/A



Demande de changement de terrain via Footclubs

Sud Essonne 1 / Janville Lardy ASL 1 * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Ste Geneviève Sports 1 / Viry Chatillon ES 2 * D1

Accord de la Commission.

Match n° 23555490 du 16 janvier 2022

Epinay Athletico FC 1 / Saclas Méréville US * D3/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 20 janvier 2022.

Ladite Commission dit match perdu par forfait au club d'Epinay Athletico :

Saclas Méréville US 1: (3 pts, 5 buts)

Epinay Athlético FC 1: (- 1 pt, 0 but)

Match n° 23555366 du 6 février 2022

Draveil FC 1 / St Michel FC 91 1 * D3/A

Courriel de Draveil, demandant à jouer à 12 h.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

COUPE ESSONNE U18

FMI NON PARVENUE DU 30 JANVIER 2022

Plateau Saclay ES 1 / Paray FC 1

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 8 février 2022, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 23 JANVIER 2022

D2/A

Milly Gatinais FC 1 / Massy 91 FC 2

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 29 janvier 2022 à 21 h 10.

Amende pour transmission tardive à Milly Gatinais. FC.

Match remis du 24 octobre 2021 à jouer le 13 février 2022

Plateau Saclay ES 1 / St Vrain-SO Vertoi 1s * D3/C



Match remis du 7 novembre 2021 à jouer le 13 février 2022

Aigle Fertoise 1 / Vert le Grand US 1 * D3/B

Match remis du 12 décembre 2021 à jouer le 13 février 2022

Paray FC 1 / Juvisy Académie 1 * D2/B

Match remis du 16 janvier 2022 à jouer le 13 février 2022

Draveil FC 1 / Ulis CO 2 * D2/A

Match remis du 23 janvier 2022 à jouer le 13 février 2022

Sud Essonne 1 / Villabé ETS 1 * D3/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

Soisy sur Seine AS 1 / Grigny FC 1 * D2/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Massy 91 FC 2 / Lissois FC 1 * D2/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23562499 du 6 février 2022

Draveil FC 1 / Milly Gatinais FC 1 * D2/A

Courriel du club de Draveil FC.

La rencontre se jouera sur le synthétique du stade Fournier à Draveil à 14 h.

Accord de la Commission.

Match n° 23562503 du 6 février 2022

Savigny Foot CO 1 / Ris Orangis US 1* D2/A

Demande de Savigny Foot CO de changement de date et d'heure via Footclubs.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE VETERANS

Match n° 24306825 du 30 janvier 2022

Orsay Bures FC 11 / Chalo St / Bouttervilliers 11

Courriel d'Orsay Bures FC.

La Commission fixe la rencontre au 20 février 2022.

CHAMPIONNAT VETERANS

Situation financière des clubs

Chalo St Mars Bouttervilliers ENT Vétérans D3/A du 16 janvier 2022 :

Reprise du dossier.

La Commission annule la perte d'un point au classement sur le match du 16 janvier 2022.



Demandes de changement de terrain via Footclubs

Soisy sur Seine AS 11 / Vigneux CO 11 * D1
SO Vertois 11 / Chalo St M / Boutervilliers 11 * D3/A
Paray FC 12 / Tournelles Concy Y 11 * D3/B
Saint Chéron ES 11 / Tournelles Concy Y * D3/B

Accord de la Commission.

Match n° 23537832 du 7 novembre 2021

Corbeil AC 11 / Benfica Yerres 12 * D3/A

Retour du dossier de la Sous-Commission Départementale de Discipline, procédure d'instruction du 19 janvier 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Sous-Commission : Match perdu par pénalité (-1 point – 0 but) à l'équipe de Benfica Yerres, pour en attribuer le gain (3 points – 3 buts) à l'équipe de Corbeil AC.

Match n° 23538118 du 6 février 2022

Benfica Yerres 13 / Trois Vallées FC 12 * D4/B

Demande de Benfica Yerres d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut donner son accord.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 16 JANVIER 2022

Poule D

Ste Geneviève ASL 8 / Itteville AS 8

Reprise du dossier.

La Commission demande aux deux clubs le résultat de la rencontre, pour sa réunion du 8 février 2022.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Gif Sfoc 8 / Boussy-Quincy FC 8 * Poule C
Saint Chéron ES / Bondoufle AMC 8 * Poule C
SO Vertois 8 / Champcueil FC 8 * Poule D

Accord de la Commission.

Match n° 23561686 du 6 février 2022

Wissous FC 8 / Les Lusitaniens 8 * Poule B

Arrêté Municipal de fermeture de terrain du 19 novembre 2021 au 3 mars 2022, inclus.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



Match n° 23561784 du 6 février 2022

St Michel FC 91 9 / Pays Limours ENT 8 * Poule C

Arrêté Municipal de fermeture du terrain Lucien Simon.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

+55 ANS

Match n° 23876002 au remis au 30 janvier 2022

Milly Gatinais FC 10 / Sud Essonne 10 * Poule A

Courriel de Milly Gatinais FC demandant le report de la rencontre à une date ultérieure.

Demande de Milly Gatinais de report de match via Footclubs.

Vu le motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 23875988 remis au 30 janvier 2022

Villabé ETS 10/ Evry FC 10 * Poule A

Demande de Villabé ETS de report de match via Footclubs.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.